



# Écho de la colline

## L'APQ propose l'établissement d'un ordre professionnel pour les enseignant.e.s

Publié à 9 h 18 - 2025-01-09



Le député de Bérubé déposant le projet de loi au Salon rouge jeudi. (Archives de l'Assemblée nationale)



**Journaliste : Étienne Meunier**

### **L'Alliance Progrès Québec (APQ) a déposé, ce mercredi, un projet de loi afin d'établir un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants du Québec. Il aurait le pouvoir de sévir sur les enseignants qui contreviennent au devoir du métier.**

Ce dépôt des porte-paroles en matière d'éducation et de travail, la députée de De Michele et le député de Bérubé respectivement, suit les échos de la pétition de près de 20 000 signataires qui a eu lieu plus tôt cette semaine. Cette pétition signée majoritairement par des parents qui réclamaient davantage d'encadrement autour du rôle d'enseignant pour le bien-être des enfants québécois.

L'APQ offre dans son ordre un conseil d'administration (CA) qui régit la profession d'enseignants en fournissant des brevets d'enseignements pour « garantir aux étudiants et aux parents que ce sont des professionnels ». Il serait composé d'enseignants expérimentés, de membres des syndicats d'enseignants et de volontaires publics. Ce conseil aura également pour but d'analyser et de désigner les plaintes valables faites aux dépens d'enseignants. Le CA acheminera ces plaintes « au code des professions qui pourra sévir », mais qui agira également comme balance du pouvoir.

Selon le député de Bérubé, l'inclusion de membres syndicaux assurerait l'adhésion des enseignants au projet. De plus, le code des professions rajouterait une étape de vérification supplémentaire à l'extérieur de l'ordre.

Pour ce qui est des contraventions, le député de Bérubé assure qu'elles s'établiront entre 100 et 500 \$. Pour des cas plus sévères, l'ordre aura le pouvoir de retirer le brevet d'enseignement. Selon lui, un système d'enregistrement des délits dans les archives de l'ordre permettra une meilleure évaluation à l'embauche afin d'éviter un enseignant gravement fautif dans une autre école. Des inspections seraient également aléatoirement organisées pour évaluer les enseignants.

« Je n'ai pas d'indice de favorabilité à la mesure, mais je peux vous dire que ceux qui sont compétents devraient accepter cette mesure, parce qu'on les protège et on veut valoriser leur profession », a confié le député de Bérubé une fois questionné sur la possibilité de craintes de la part des enseignants en lien à leur sécurité d'emploi une fois dans l'ordre.

Le porte-parole en matière de travail a d'ailleurs ramené le cas de l'école Bedford d'octobre dernier, où un climat toxique avait été établi par 11 enseignants pendant sept ans. « Je pense qu'au Québec on peut s'entendre pour dire que c'est une situation inacceptable et nous, l'Alliance Progrès Québec, on offre une solution. »

Les sommes issues des amendes seraient réinvesties dans l'éducation publique, d'après le député. Cette façon de faire serait, selon lui, une solution supplémentaire pour rendre le milieu scolaire plus agréable pour tous.

L'adoption du projet sera débattue et votée au Salon rouge, jeudi.